ACTARES

Actionnariat pour une économie durable AktionärInnen für nachhaltiges Wirtschaften

EDITORIAL

DE LA BOURSE AU TRIBUNAL

Les cas pendables semblent se multiplier à la Bourse suisse. Après la saga d'UBS, Sonova et peut-être Logitech pourraient intéresser les salles d'audience autant que les salles de marché. Il n'y a

pas là de quoi se réjouir.

Une tendance regrettable

Dans notre économie, mettre à disposition des entreprises le capital qui leur permet de développer leurs activités est le rôle des actionnaires, qui assument ainsi les risques économiques des propriétaires. La chute des cours, voire la perte sèche, sera la sanction d'un échec. La confiance exige que les entreprises soient dirigées dans la transparence et la rigueur les plus strictes. Les actionnaires doivent pouvoir réfléchir, se renseigner et le cas échéant dialoguer avec les responsables des so-

ciétés à propos de la marche des affaires, de la stratégie, des risques, des opportunités et des perspectives d'avenir. Et non pas rédiger des plaintes, interpeller les tribunaux ou mobiliser les juristes.

Retour à l'économie

Recourir à la justice n'est pas la vocation d'ACTARES, qui fait usage du dialogue et en appelle à la responsabilité. Mais il n'est pas imaginable de rester les bras

ballants lorsque l'honnêteté la plus élémentaire semble faire défaut. Et si dans le cas d'UBS l'épilogue ne laisse guère d'espoir, c'est un devoir d'explorer toutes les alternatives pour réagir au scandale Sonova.

Heureusement, si l'on ose dire, il reste suffisamment de questions de fond qui requièrent l'intervention d'ACTARES. Les décharges de la chimie bâloise ne sont toujours pas assainies, les grandes banques ne s'éloignent qu'à tout petits pas des investissements nuisibles à l'environnement ou aux droits humains, les assurances ne semblent toujours pas prendre

la mesure des changements climatiques. D'autres thèmes encore ont mobilisé ACTARES tout au long d'un premier semestre dont l'intensité laisse présager une année riche en émois.



SOMMAIRE

Editorial: De la bourse au tribunal	1
TOURNER LA PAGE UBS	2
Eloge et blâme pour Credit Suisse	3
Le monde à deux vitesses de Nestlé	4
Evaluer la responsabilité des entreprises	4
Immobilisme de Novartis	5
Droits humains en question chez Roche	5
Priorité à la politique climatique	
POUR ZURICH FS	6
Agir sur le marché de l'électricité	6
Paraquat, la boîte à chagrins de Syngenta	7

Coup d'œil sur les positions de vote 2011	7
Sonova dans la tourmente	8
Pour un tribunal des sociétés anonymes	8
Financement des partis par les entreprises	9
Note de lecture: Le casse du siècle – Comment	
une poignée de traders a escroqué le monde	9
Entretien: Hanspeter Kessler	10
Sonova, un cas de plus	11
Assemblée des membres d'ACTARES	12
Humeur: Le fisc, nouvelle loterie	12
IMPRESSUM/ADRESSES	12

TOURNER LA PAGE UBS

Malgré toutes les démarches entreprises, les anciens dirigeants d'UBS échapperont sans doute à leurs responsabilités. Une page peut se tourner pour la grande banque, mais le chapitre qui commence ressemble encore trop à une copie des précédents.

Sauvée par les contribuables helvétiques, forcée de livrer au fisc américain les noms de ses dépositaires, UBS serait en faillite si les règles du marché s'étaient appliquées à son cas. Et malgré le retour aux bénéfices, la conviction demeure que les leçons de la crise n'ont pas toutes été tirées.

625'000 actions requises par les statuts d'UBS n'a pas pu être atteint. Selon toute vraisemblance, le délai de prescription de cinq ans mettra en 2012 tout ce beau monde à l'abri de la justice helvétique, définitivement. Les procédures entamées aux Etats-Unis, elles, suivront leur cours.

La justice suisse hors jeu

Malgré le refus par les actionnaires d'accorder la décharge aux organes dirigeants pour l'année 2007, le Conseil d'administration d'UBS est resté inactif vis-à-vis des anciens responsables de la banque. Plusieurs dizaines de membres d'ACTARES, représentant plus de 270'000 actions, ont soutenu début 2011 la tentative de la dernière chance: faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale une proposition visant à imposer l'ouverture de procédures judiciaires. Malgré cet engagement extraordinaire, le seuil des

Une solution pour l'avenir

Le Comité d'ACTARES a analysé les raisons de ce fiasco. D'une part, le droit civil suisse est adapté à traiter les contentieux entre parties de puissance comparable; ne serait-ce qu'en raison des frais de justice, David n'a matériellement pas la possibilité de défier Goliath. D'autre part, il a fallu constater que même les grandes caisses de pensions restent de petits actionnaires face aux multinationales. Tirant la conclusion de cette triste affaire, ACTARES propose la création en Suisse d'une juridiction spécifique, destinée à traiter les litiges entre les sociétés cotées en bourse et leurs actionnaires (page 8).

Florilège

Survol de quelques tentatives de confronter les dirigeants d'UBS à leurs responsabilités.

Procès pénal: En Suisse, aucun des tribunaux saisis d'une plainte pénale contre les dirigeants d'UBS n'a estimé réunies les conditions d'ouverture d'une procédure.

Procès civil: Les actionnaires ont le droit d'ouvrir une action civile à la place de la banque, mais la plainte doit porter sur l'ensemble des pertes boursières. Les frais de justice, proportionnels aux plus de 200 milliards de francs en jeu, rendent cette démarche irréalisable.

Résolution d'actionnaires: Des actionnaires ont tenté de soumettre au vote de l'assemblée générale 2011 une proposition obligeant le Conseil d'administration à agir. Les 625'000 actions nécessaires n'ont pas pu être rassemblées.

Amende boursière: La Bourse suisse a annoncé le 14 janvier 2011 une sanction de 100'000 francs à l'encontre d'UBS, pour avoir publié trop tard les prévisions de pertes en été 2007.

Arrogance ou inconscience

Sur le terrain opérationnel, les efforts entrepris par UBS afin de reconstruire sa réputation portent leurs premiers fruits, dans un climat difficile et passablement troublé. Si la clientèle semble retrouver peu à peu le chemin des guichets, la sympathie de la population est loin d'être acquise à la banque. Un code vestimentaire prescrivant jusqu'à la couleur des sousvêtements a suscité l'hilarité autour du monde avant d'être retiré. Plus grave, le Directeur général Oswald Grübel ne manque pas une occasion de s'insurger contre les mesures timidement élaborées par le Parlement afin d'éviter le prochain sauvetage public d'une société privée. Arrogance d'enfant gâté ou inconscience téméraire? Mais ce qui demeure proprement incompréhensible, c'est l'entêtement d'UBS à conserver sa division américaine, la banque d'affaires qui fut à l'origine de la débâcle. Non seulement ses performances laissent toujours à désirer, mais ses cadres se taillent la part du lion dans la distribution des bonus, bonus sur lesquels la crise n'a laissé aucune séquelle. Il faut retenir les talents, paraît-il.

■ 2 Juin 2011 Lettre d'information n°23

Lueurs d'espoir

La disproportion des sommes distribuées ne doit pas occulter l'amélioration des principes qui déterminent les rémunérations. Le système actuel est devenu plus compact et compréhensible, un progrès qu'il faut relever. UBS s'est également dotée d'un Code de conduite professionnelle et de déontologie, ses finances ont été redressées et le personnel a fait preuve jour après jour d'un engagement remarquable. Autant de progrès qu'ACTARES espère durables. Par contre, d'autres démarches sont encore entre deux eaux. En retard sur la concurrence, UBS n'a toujours pas rendu publiques ses directives et standards de durabilité, empêchant leur discussion et leur contrôle externe. Et si les déclarations d'intentions de la banque en la matière se multiplient, elles restent souvent trop vagues.

Appétit à modérer

La nouvelle UBS, qui pointe derrière les vieilles habitudes, mérite le soutien de ses actionnaires. Il leur appartient de faire comprendre aux dirigeants qu'un retour aux niveaux de rendement d'avant la crise n'est pas souhaitable. Après le désastre provoqué par la mentalité de casino, ACTARES plaide résolument en faveur de la prudence raisonnable et non pas d'un appétit immodéré pour les gains à court terme. La durabilité ne s'applique pas seulement aux facteurs de société ou liés à l'environnement, mais également à la santé financière d'UBS sur le long terme.

Eloge et blâme pour Credit Suisse

Présente à la dernière assemblée générale, ACTARES a félicité Credit Suisse pour la publication de lignes directrices sur certains secteurs d'activité et pour son approbation du plan de régulation bancaire. En revanche, il y a encore beaucoup à faire dans les domaines de la politique climatique et des rémunérations.

Credit Suisse accepte dans les grandes lignes les mesures de régulation planifiées par l'Etat. Ses objectifs en mantière de bénéfices deviennent plus réalistes et la banque publie enfin des extraits de ses politiques sectorielles et des directives concernant les domaines d'activité sensibles. ACTARES juge positivement ces progrès importants.

Directives enfin publiées

Les publications de 2010 portent sur les exploitations forestières, les mines, les secteurs du pétrole et du gaz, de l'huile de palme et de l'hydraulique. Certaines activités nuisibles seront exclues sans tergiversation. Les directives sont encore insuffisantes pour les domaines des centrales à charbon, du nucléaire, des sables et des schistes bitumineux. On regrette que les droits humains ne soient cités que dans quelques cas.

«Credit Suisse Cares for Climate»

Credit Suisse voit dans le climat une grande nécessité d'agir et se vante d'un bilan neutre pour ses activités propres, mettant entre parenthèses les affaires qu'elle traite dans des domaines ayant un impact sur le climat. Leur effet constitue pourtant un multiple de ce qui relève de son fonctionnement. ACTARES demande de planifier l'abandon de ces activités.



Feu orange pour les investissements douteux

Rémunérations

Le système de rémunérations a été nettement amélioré, et des dérives extrêmes ne devraient plus être possibles. Un retour à des montants défendables n'est pourtant pas en vue. Pour cette raison, ACTARES a refusé le rapport de rémunérations.

3

Juin 2011 Lettre d'information n°23

LE MONDE À DEUX VITESSES DE NESTLÉ

D'une part, des chiffres qui donnent le vertige: 110 milliards de chiffre d'affaires, 34 milliards de bénéfice, 45 milliards provenant de la vente d'Alcon à Novartis. Et en face, les conditions de vie difficiles des petites exploitations agricoles de café et de cacao ou encore le travail des enfants.

Mettre fin au travail des enfants

Dans son rapport 2010 sur la Création de valeur partagée consacré au développement rural, Nestlé met en avant ses efforts pour assurer des conditions favorables aux petites exploitations (achats directs, aide technique, code de conduite pour les fournisseurs). La lutte contre le travail des enfants dans les plantations de café et de cacao en est un des aspects principaux. ACTARES est intervenue en assemblée générale pour inciter Nestlé à y mettre fin chez ses fournisseurs. Madame Ann Veneman, qui a dirigé l'UNICEF, saura peut-être inciter le conseil d'administration, où elle vient d'être élue, à renforcer cet engagement.

Dans ce but, Nestlé a cofondé ICI (International Cocoa Initiative), un organisme actif notamment en Côte d'Ivoire, dont les effets restent symboliques. Un «Cocoa Plan» (plan cacao) a été lancé, mais il ne couvre encore que 1,5 % des achats de Nestlé. Ce plan prévoit des investissements de CHF 110 millions sur dix ans. C'est bien, mais très insuffisant.

Nestlé n'achète que 10 % environ de son café directement auprès des exploitations agricoles. Même avec l'annonce d'un doublement de ce taux d'ici à 2015, et de la certification d'une part supplémentaire des

achats d'ici à 2020, ACTARES estime que cet objectif manque d'ambition.

Des rémunérations au-delà du raisonnable

ACTARES a — une nouvelle fois — refusé le rapport de rémunérations soumis à un vote consultatif de l'assemblée des actionnaires. Les rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur général sont exagérées, quelle que soit par ailleurs la qualité de leur gestion à la tête de la société.

Cap sur les alicaments

Nestlé a annoncé en septembre dernier la création de Nestlé Health Science S.A. et du Nestlé Institute of Health Sciences. Un projet ambitieux pour explorer «un nouveau marché à mi-chemin entre l'alimentation et le domaine pharmaceutique», visant la prévention et le traitement d'affections comme le diabète, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et la maladie d'Alzheimer. On vise bien entendu les pays développés qui constituent une demande solvable, et voient leurs dépenses de santé augmenter avec le vieillissement de leurs populations.

www.cocoainitiative.org/

EVALUER LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Une équipe de chercheurs de l'Université de Lausanne, dirigée par les professeurs Maia Wentland et Guido Palazzo a développé un nouveau concept d'évaluation de la performance des entreprises en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cette étude propose une grille d'évaluation fondée sur des critères systématiques et scientifiques.

Quatre secteurs industriels ont été retenus: café, cacao, informatique et pharmaceutique. Des entreprises de chaque secteur ont été soumises à la démarche, en se basant sur l'information mise à disposition du public.

Pour le café et le cacao, on a retenu comme critères les conditions de vie et de travail dans les plantations, le travail des enfants, les faibles revenus des paysans, et les dommages à l'environnement. L'analyse est sévère pour Nestlé — en comparaison avec ses concurrents — à l'exception du secteur de Nespresso.

www.unil.ch/wpmu/heclausanne100/2011/05/

■ 4 Juin 2011 Lettre d'information n°23

IMMOBILISME DE NOVARTIS

Pour l'assainissement des anciennes décharges chimiques, comme pour les rémunérations, peu de choses bougent chez Novartis. On en apprend encore de belles à propos des décharges. Quant aux rémunérations, la mentalité de libre-service n'a pas évolué.

Ce n'est pas la première fois qu'ACTARES soulève en assemblée générale la question de l'assainissement par Novartis des anciennes décharges chimiques dans la région bâloise. Non seulement on avance à une allure d'escargot, mais d'inquiétantes nouvelles sont régulièrement rendues publiques, révélant les lacunes de l'information donnée jusqu'ici.

Une information lacunaire

Les informations sur les anciennes décharges sont diffusées au compte-goutte. Alors que l'on croyait le contenu des décharges mystérieux, une liste interne secrète est parvenue au public en 2010: le nom de la firme initialement responsable pour chacun des près de 5'000 produits de la décharge de Muttenz y est scrupuleusement consigné!

Novartis doit s'impliquer

La pression de la population s'accroît. Au début de cette année a été créée l' «Alliance pour les Décharges de Muttenz» qui exige la réalisation d'une solution similaire à celle de Bonfol. Le résultat d'une longue procédure judiciaire y a mené à un assainissement complet. ACTARES demande donc à Novartis d'abandonner sa tactique de temporisation, de prendre la direction de l'entrelacs des firmes impliquées et d'accepter la participation de tous les milieux intéressés sur un pied d'égalité.



Dix ans d'écoulés, rien de changé

Rémunérations: servez-vous!

Pour la première fois cette année, l'assemblée générale a pu se prononcer sur le rapport des rémunérations. Le rapport détaillé sur les rémunérations 2010 montre hélas que l'on a laissé échapper l'occasion d'installer une nouvelle culture. La mentalité de libreservice n'a pas changé. Font scandale en particulier un paquet de millions pour la retraite de Daniel Vasella et un dédommagement non précisé pour prohibition de concurrence. L'exigence posée l'an dernier par ACTARES de tenir dans le futur les rémunérations dans un cadre socialement et éthiquement défendable n'est pas — et de loin — satisfaite. Pour cette raison, ACTARES a refusé le rapport des rémunérations.

DROITS HUMAINS EN QUESTION CHEZ ROCHE

Roche reste impliquée dans l'utilisation d'organes de prisonniers et de condamnés à mort exécutés pour des transplantations, pratique hautement condamnable sous l'angle des droits humains. Cette année, lors de l'assemblée générale, ACTARES a demandé ce qui a été entrepris suite à son intervention de l'an dernier. Nous avions alors exigé l'arrêt des études cliniques en Chine, pour lesquelles on continuait à recruter de nouveaux patients. Ces études se poursuivent. Les actionnaires de Roche sont donc complices de ces pratiques.

Roche a assuré lors de l'AG que même si les études se poursuivaient, il n'y avait pas de recrutement de nouveaux patients et qu'un terme définitif serait mis à l'ensemble de l'étude mi-2011.

Une autre intervention d'ACTARES a porté sur les rémunérations totalement disproportionnées du président Franz Humer (10 millions de francs) et du directeur général Severin Schwan (plus de 11 millions). Il semble que Roche n'a rien appris de la crise économique et de ses impacts sur la gouvernance des sociétés.

Juin 2011 Lettre d'information n°23 5

Priorité à la politique climatique pour Zurich FS

Cette année encore, ACTARES a demandé lors de la dernière assemblée générale à Zurich Financial Services un engagement plus actif contre le changement climatique. Des événements météorologiques extrêmes en chaîne, la catastrophe nucléaire au Japon, rendent cette exigence encore plus urgente, car les compagnies d'assurances sont durement touchées par ces sinistres.

Pour la quatrième fois, ACTARES a demandé à Zurich FS de dépasser le cadre interne et de s'engager contre le changement climatique dans tous ses domaines d'activités. Jusqu'à maintenant, on n'enregistre hélas que peu de résultats.

Domaines d'intervention

ACTARES a identifié quatre domaines principaux où Zurich FS pourrait faire beaucoup mieux: les trajets domicile-travail de dizaines de milliers de collaborateurs, la structuration des primes favorisant les véhicules n'émettant que peu de gaz d'échappement nuisibles, l'assainissement énergétique de son immense parc immobilier et l'orientation de sa politique d'investissements vers la durabilité. A part des mesures d'économies dans ses propres bâtiments administratifs, Zurich s'est satisfaite jusqu'à maintenant de déclarations d'intention et d'actions symboliques.

Assainissement du parc immobilier

ACTARES demande en premier lieu l'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de Zurich FS,

d'une valeur au niveau mondial de plus de 20 milliards. Ce serait utile non seulement pour le climat, mais aussi pour l'industrie et les activités locales, où des postes de travail seraient créés.

Les assurances devraient évaluer les risques

A l'avenir, ACTARES a l'intention de s'adresser dans ce sens à d'autres compagnies d'assurances. Il y a urgence de faire évoluer les politiques énergétiques et climatiques, tirant la leçon des conditions météorologiques extrêmes dans le monde, et de la catastrophe nucléaire au Japon. Leurs services d'analyse des sinistres et des risques ont constaté depuis longtemps la corrélation entre l'augmentation des sinistres dus aux intempéries et le changement climatique.

Un signal nécessaire

Un signal fort serait donné par l'investissement du capital des assureurs dans des technologies environnementales, parallèlement à un recul des investissements dans les énergies fossiles.

AGIR SUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

La forte participation du domaine public dans la production et la distribution du courant électrique est une chance pour promouvoir les énergies alternatives (vent, soleil, biomasse). Dans les communes, en ce qui concerne leurs installations, les autorités exécutives et législatives, ainsi que les citoyens par l'exercice de leur droit de vote, peuvent avoir une influence directe. Dans les secteurs où les cantons et les communes ont des participations, la politique a une influence indirecte, par des conditions-cadre législatives et par l'entremise de leurs autorités qui les représentent dans les conseils d'administration.

Quelques sociétés sont cotées en bourse et doivent aussi rendre des comptes à leurs actionnaires. Citons par exemple ALPIQ. La présence d'ACTARES à sa dernière AG 2011 nous a convaincus de la nécessité d'agir. La culture du dialogue en est au stade embryonnaire, et aucune femme ne fait partie des organes de direction. Le conseil d'administration devra être réélu en 2012, une occasion pour corriger le tir.



■ 6 Juin 2011 Lettre d'information n°23

PARAQUAT, LA BOÎTE À CHAGRINS DE SYNGENTA

Le respect des règles et la gestion du risque sont un élément central pour la sécurité des communautés où Syngeta est active. A propos de l'utilisation du Paraquat, un herbicide très toxique, ce n'est manifestement pas le cas.

ACTARES a une nouvelle fois stigmatisé devant l'assemblée générale l'utilisation du Paraquat, un désherbant hautement toxique, commercialisé sous le nom de Gramoxone. On recense chaque année des centaines de cas d'empoisonnements dans les pays en développement ou émergents. Une étude effectuée au Burkina Faso livre des conclusions inquiétantes. Elle montre que le Gramoxone y est responsable de la plupart des empoisonnements dus aux pesticides. ACTARES fustige l'immobilisme de la direction de la société, qui par son attitude s'accommode de cette situation.

Changement de la stratégie commerciale

Le minimum que l'on peut attendre de Syngenta, c'est de modifier ses conditions de vente. Le produit ne doit être fourni que lorsqu'une utilisation correcte est garantie. L'augmentation des critiques et les cas d'empoisonnement qui les suscitent devraient être identifiés par la direction de la firme comme un risque commercial avec les possibles conséquences financières qui leur sont liées.

Non-respect de son propre code de conduite

Outre les aspects sanitaires et financiers, Syngenta ne respecte pas même son propre code de conduite. Celui-ci prescrit dans tous ses domaines d'activité les plus hauts standards éthiques, et les règles de sécurité et de protection de l'environnement les plus sévères pour la production, l'utilisation ainsi que l'élimination des déchets. En ce qui concerne le Paraquat et son utilisation à large échelle par du personnel mal formé et mal équipé, il s'agit hélas de paroles en l'air!

COUP D'ŒIL SUR LES POSITIONS DE VOTE 2011

ACTARES a également rendues publiques en 2011 ses positions de vote pour les 20 plus importantes sociétés suisses cotées en bourse. 257 propositions ont été soumises au vote. Pour 149 d'entre elles (près de 58 %), ACTARES a suivi l'avis du conseil d'administration. Cette valeur est légèrement supérieure à celle de l'an dernier.

Les détails de ces positions de vote et les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site internet d'ACTARES www.actares.ch dans la rubrique «votes», ou commandés à notre secrétariat.

notre secrétariat.

Positions de vote d'ACTARES en 2011* par thèmes

	oui	non	abst.	total	
Rapport annuel et/ou					
comptes annuels,					
rapport réviseurs	10	11		21	
Rapport de rémunérations					
(si présenté à part)	3	11		14	
Décharge aux organes	8	11		19	
Emploi du bénéfice	7	4	10	21	
Elections au conseil d'administration					
 réélections 	77	16		93	
 élections nouvelles 	1	34		35	
Réduction de capital/					
rachat d'actions	3	4		7	
Augmentation de capital	4	3		7	
Election de l'organisme					
de révision	21			21	
Divers	15	4		19	
TOTAL	149	98	10	257	

^{*} Pour Richemont, 2010, l'assemblée générale ayant lieu en septembre.

Juin 2011 Lettre d'information n°23 7

SONOVA DANS LA TOURMENTE

Le 30 mars 2011, le patron historique de Sonova Andy Rihs abandonnait la présidence du Conseil d'administration sur fond de soupçons et de chute du cours de l'action. La chronologie des faits jette une lumière crue sur des pratiques douteuses.

Le 16 novembre 2010, Sonova communique de robustes perspectives de croissance et l'action s'apprécie d'environ 10 %. Une semaine plus tard, Advanced Bionics, entreprise absorbée fin 2009, retire ses oreilles artificielles du marché. Cette annonce stoppe net ce bel envol, mais sans provoquer d'effondrement du cours, les attentes n'étant pas remises en cause par Sonova.

Un étrange entêtement

Au contraire, Sonova eut plusieurs occasions début 2011 de confirmer ses prévisions optimistes, stabilisant le cours de l'action jusqu'à fin février. Début mars, de nombreuses ventes d'actions sont effectuées par les responsables de Sonova. Le contrôle interne vient de réévaluer à la baisse les estimations officielles et l'avertissement sera communiqué au public le 16

mars. L'action perd entre un tiers et un quart de sa valeur en deux semaines et les médias s'emparent du sujet.

Refus de la décharge

C'est que les transactions dites «du management» sont publiées par la Bourse. Démasqué, Andy Rihs annule la vente de son paquet d'actions et démissionne de la présidence. Le directeur général et le directeur financier prennent la porte. Mais les doutes demeurent. Qui d'autre a tiré profit de la situation? Comment at-on pu être assez naïf pour tenter ces ventes illicites? Questions posées par ACTARES en assemblée générale, ACTARES qui s'oppose évidemment à la décharge du Conseil d'administration.

Et la possibilité pour les actionnaires de déposer plainte fait l'objet de l'article en page 11 de ce numéro.

Pour un tribunal des sociétés anonymes

Le temps de se lamenter sur l'épilogue de la débâcle d'UBS, qui verra les responsables échapper à toute sanction judiciaire, est passé. Se tournant vers l'avenir, ACTARES propose la création d'une cour spéciale.

Dans le système judiciaire suisse, la plainte civile d'actionnaires, personnes privées ou caisses de pensions, contre les responsables de grandes sociétés est en pratique impossible. Il est temps de mettre fin à cette anomalie.

L'exemple du tribunal des baux

Comparable à la relation entre actionnaires et organes dirigeants, le rapport asymétrique entre locataires et propriétaires a donné lieu au niveau cantonal à la création de tribunaux des baux. Ceux-ci permettent de lever, ou au moins d'alléger de manière significative, les obstacles formels ou pécuniaires dressés sur le chemin de la partie lésée.

Une solution éprouvée

Cette façon de procéder a fait ses preuves. D'une part, elle permet de construire une jurisprudence à partir de cas qui, considérés isolément, seraient trop peu importants. D'autre part, elle maintient une certaine peur du gendarme, malheureusement nécessaire à faire respecter les lois. Car les 100'000 francs d'amende infligés le 14 janvier 2011 à UBS par la Bourse suisse n'auront aucun effet dissuasif. ACTARES préconise la mise sur pied au niveau fédéral d'un tribunal dédié aux litiges entre les sociétés cotées en bourse ou leurs organes et leurs actionnaires.

L'autorité publique

Il est primordial que cette juridiction soit placée sous l'autorité publique, propre à assurer l'équité des procédures et l'exécution des sanctions. Une instance de conciliation ou de médiation privée, comme l'actuel service d'ombudsman créée par les banques elles-mêmes, ne présenterait aucune garantie dans ce sens.

■ 8 Juin 2011 Lettre d'information n°23

FINANCEMENT DES PARTIS PAR LES ENTREPRISES

ACTARES a questionné les entreprises faisant partie du Swiss Market Index (SMI) sur leurs liens avec les partis politiques. Un bon nombre d'entre elles soutient financièrement des partis, mais peu sont disposées à s'exprimer sur ce sujet.

Les vingt plus grandes entreprises suisses cotées en bourse soutiennent les partis politiques dans une même mesure qu'il y a trois ans. C'est ce que montre la récente actualisation de l'enquête menée par ACTARES déjà en 2007. ACTARES voulait savoir si les entreprises soutenaient financièrement des partis politiques, dans quelle mesure, et si elles étaient prêtes à rendre publics ces soutiens.

Les dons sont monnaie courante

Sur les seize entreprises qui ont répondu, neuf reconnaissent soutenir des partis politiques — cinq l'affirment, quatre ne font que le laisser entendre. Cinq entreprises indiquent qu'elles n'octroient pas de dons au monde de la politique.

Au sujet des montants attribués, on reste discret. Beaucoup d'entreprises refusent de se prononcer sur ce sujet, d'autres parlent de montants «très faibles». Pour l'année 2010, seule une entreprise articule un montant de 30'000 francs.

Destinataires mal identifiés

Les réponses concernant l'identification des partis ou des candidats qui bénéficient de soutiens restent vagues. Elles citent l'encouragement à la «réflexion

entrepreneuriale» ou à la «responsabilité individuelle», le renforcement de la place économique de la Suisse. Une seule entreprise fait référence à la «durabilité» comme concept directeur d'un engagement politique, sans pourtant le définir plus précisément.



Une obole pour les partis

Divergences de vue sur la transparence

Une seule entreprise indique dans un document public les dons de nature politique qu'elle effectue. Les autres ne se prononcent pas sur ce thème, ou sont d'avis que ces informations ne se justifient pas en raison des faibles montants dont il est question.

NOTE DE LECTURE

Le casse du siècle — Comment une poignée de traders a escroqué le monde

Dans la crise de 2008, il n'y a pas eu que d'innombrables perdants, mais aussi quelques tout gros gagnants! C'est de ces derniers que le journaliste américain spécialiste de la finance Michael Lewis parle dans son best-seller, d'une lecture aisée.

A l'origine de la crise, la pratique de nombreux fonds d'investissement consistait à offrir des instruments financiers qui n'étaient couverts que par des crédits pourris du marché hypothécaire. La structure complexe de ces instruments financiers cachait le risque de défauts de crédit et conduisait même des agences de notation à les apprécier comme sûrs. Les protagonistes l'ont bien vu, et ont parié sur un effondrement du marché hypothécaire (en anglais, on appelle ça du «shorting»). Quand la crise s'est effectivement produite, ils ont empoché des profits, dans une mesure égale à ce que d'autres enregistraient comme pertes.

■ Michel Lewis, 2010, Le casse du siècle, Ed. Sonatine ISBN 2355840531, 321 pages, env. CHF 38.40.

Juin 2011 Lettre d'information n°23 9

ENTRETIEN

HANSPETER KESSLER

Hanspeter Kessler est spécialiste en assurances avec brevet fédéral au bénéfice d'une longue expérience auprès d'entreprises du renom d'Allianz, Elvia ou CAP. En 2005, il devient partenaire et membre de la direction de Fairsicherungsberatung, société de courtage aux principes éthiques. Il dispose d'une large expérience et d'une profonde connaissance des enjeux de sa branche en matière de durabilité.

ACTARES: Monsieur Kessler, une compagnie d'assurances peut pratiquer la responsabilité sociale et environnementale en actionnant différents leviers: l'impact direct du travail de son personnel, sa politique commerciale (par exemple avec des primes différentes pour des automobiles plus ou moins polluantes) ou encore la politique de placement de ses capitaux, qui pourraient être investis selon des critères de durabilité. Quelle voie vous semble la plus efficace?



Hanspeter Kessler: La voie la plus efficace est celle des placements. Le deuxième pilier, dont un bon tiers est pris en charge par les compagnies d'assurances, gère 650 milliards de francs suisses. En ajoutant le troisième pilier et les réserves techniques des assurances non-vie, on atteint des sommes colossales. Si tous ces capitaux étaient investis dans le strict respect des critères de durabilité, l'effet serait sensible. Rien que l'optimisation énergétique de l'immense parc immobilier ainsi détenu aurait un impact positif sensible.

A court terme, une baisse des rendements pourrait se faire sentir, mais elle serait compensée par une diminution des risques.

Pour ce qui est de la politique commerciale ou de l'activité propre des compagnies d'assurances, leur impact direct est minime. Cependant, ce type de démarche a un effet d'exemple et de sensibilisation qui a sa valeur.

Une réduction des atteintes à l'environnement ne peut être que bénéfique aux compagnies d'assurances, qui sont mises à rude épreuve par la multiplication des catastrophes naturelles: inondations, ouragans, glissements de terrain. Mais si quelques-unes font des efforts, toutes en profitent. Vaut-il dès lors la peine de s'engager?

Les compagnies d'assurance ont en effet intérêt à une stabilisation du climat, tout particulièrement celles de réassurance, qui sont engagées dans ce domaine. Aujourd'hui, certains risques naturels, comme les inondations dans des régions exposées, ne sont plus assurables. C'est la raison d'être des assureurs qui est remise en cause.

Il est vrai que toute la branche profite des retombées favorables à l'environnement. Mais les compagnies en pointe pourront quand même en retirer des avantages concurrentiels. Leur maîtrise des questions environnementales ainsi que leur image seront meilleures.

Les mécanismes d'assurance font intervenir toutes sortes de produits dérivés. Ces instruments spéculatifs ont pour réputation de déstabiliser l'économie dite «réelle». Leur utilisation est-elle vraiment nécessaire?

Dans le domaine des deuxième et troisième piliers, le rendement maximal reste un argument de vente très important. Cela ne permet de respecter ni des critères sociaux, ni environnementaux et pousse à faire appel à des produits dérivés. Il faut que les sociétés d'assurance aient le courage de proposer à leur clientèle des solutions responsables, en expliquant que le rende-

■ 10 Juin 2011 Lettre d'information n°23

ment doit lui aussi être raisonnable. Un travail de pionnier reste à faire.

Ceci dit, la compagnie Lloyds avait à ses origines mis sur pied un système où les «gentlemen» britanniques s'engageaient sur certains risques. Lorsque tout se passait bien, ils empochaient un gain intéressant; en cas de problème, ils en étaient pour leurs frais. Il s'agissait déjà de produits structurés. Tant que l'investisseur maîtrise les engagements qu'il prend, le recours à des dérivés est acceptable.

A votre avis, faut-il privilégier les démarches volontaires des différentes entreprises, le rôle des pouvoirs publics ou des organisations internationales se limitant à assumer une certaine coordina-

tion, ou alors faut-il mettre en place un cadre légal contraignant, afin de mettre tous les acteurs économiques sur un pied d'égalité?

Je privilégie une approche libérale. Les compagnies d'assurances qui feront œuvre de pionnier doivent pouvoir bénéficier de leur esprit d'innovation, par exemple en attirant une clientèle consciente des enjeux planétaires et donc moins générateurs de risques. De plus, cette démarche passe par des inévitables tâtonnements et le marché peut aider à dégager les meilleures solutions. Maintenant, si le marché ne fonctionne pas, une intervention de l'Etat s'imposera.

www.fairsicherung.ch/info_f.htm

SONOVA, UN CAS DE PLUS

La démarche d'ACTARES est d'entrer en dialogue et non pas en procès avec les responsables d'entreprises. Loin des dérives observables au-delà de l'Atlantique, c'est la responsabilité assumée que nous souhaitons placer au centre de l'économie. Malheureusement, après UBS, c'est aujourd'hui au tour de Sonova (page 8) d'intéresser autant la justice que les marchés financiers.

Le dilemme d'ACTARES

ACTARES doit-elle inciter ses membres à s'associer à des démarches judiciaires? La réponse est clairement: non. ACTARES ne donne pas de conseils patrimoniaux à ses membres, qu'il s'agisse d'établissements ou d'opérateurs financiers, de certains investissements plutôt que d'autres et encore moins de la manière de faire valoir ses droits économiques. Par contre, ACTARES a le devoir d'informer ses membres des options qui existent et de rendre possibles, pour les personnes qui le souhaitent, des démarches qu'il serait très difficile d'entreprendre individuellement.

Le moment opportun

Dans une situation comme celle-ci, il faut pouvoir réagir rapidement lorsqu'un nombre suffisant de personnes intéressées à une action en justice est atteint. Pour cette raison, ACTARES jouera comme par le passé un rôle de relais entre ses membres qui le souhaitent et une étude légale susceptible de prendre l'affaire en mains.

Informations pratiques

C'est avec Maître Leandro Perucchi, du cabinet zurichois Rüd Winkler Partner AG qu'ACTARES est en contact en prévision d'une possible plainte contre les dirigeants de Sonova. Il va de soi que l'option de collaborer avec d'autres groupes de plaignantes et plaignants, notamment dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis, est examinée avec le plus grand soin.

Les actionnaires qui ont achteté des actions Sonova entre le 15 novembre 2010 et le 16 mars 2011 sont en principe susceptibles de demander des réparations. Les personnes concernées peuvent annoncer leur intérêt auprès d'ACTARES au moyen du formulaire en annexe, également disponible sur le site internet www.actares.ch, à la rubrique «documents».

- www.actares.ch/Downloads/2011-06-Talon-Reponse_Sonova.pdf
- www.ruedwinkler.ch

Juin 2011 Lettre d'information n°23 11 ■

ASSEMBLÉE DES MEMBRES D'ACTARES

Merci de réserver d'ores et déjà la date de la prochaine Assemblée des membres d'ACTARES:

Mercredi, 28 septembre 2011, dès 17 heures 15 environ à Berne

(indications définitives avec l'invitation)

Monsieur le Dr. János Blum, actuaire, partenaire de la société de conseil Prime Re Solutions AG et membre du Conseil de la Banque cantonale zurichoise, abordera avec nous, à l'issue de la partie statutaires, le thème de l'exposition au risque et de la régulation des grandes institutions financières.

Après des études de mathématique à l'Ecole polytechnique de Zurich (EPFZ) et d'économie à la Haute

Ecole de St-Gall, la carrière de János Blum se déroula entre autres auprès des sociétés d'assurances Schweizer Ruck (aujourd'hui Swiss Re), Zurich Re et Allianz, ainsi que de l'EFPZ, avec fonction de chargé de cours.

Sur le plan privé, János Blum est engagé de longue date au sein du parti socialiste de la ville et du canton de Zurich ainsi que dans le domaine culturel, dans la région zurichoise et au-delà.

L'invitation détaillée avec l'ordre du jour ainsi que la documentation parviendront à nos membres en temps utile. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

HUMEUR

LE FISC, NOUVELLE LOTERIE

par Roby Tschopp

La réforme de l'imposition des entreprises II, destinée officiellement à simplifier la vie des entreprises familiales et acceptée de justesse par le peuple suisse le 24 février 2008, déploie en 2011 des effets surprenants

De fait, les sociétés cotées ont-elles aussi toute latitude d'en exploiter les dispositions. Les réserves comptabilisées au titre d'apports de capital, aussi appelées «agio», peuvent être versées aux actionnaires en échappant tant à l'impôt anticipé qu'à l'impôt sur le revenu. Alors, tournée générale? Que nenni: certaines compagnies, comme Swisscom, Adecco ou Syngenta n'ont pratiquement aucune marge de manœuvre, contrairement à des Swiss Re, Credit Suisse ou autres Zurich Financial Services.

Pour l'actionnaire, qui n'a pas pu intégrer ce paramètre dans ses choix d'investissement, cela débouche, en fonction de son portefeuille de titres, sur une véritable tombola. A une différence près: alors que le bénéfice des loteries finance des activités d'intérêt public, ici, c'est la Confédération qui régale.

IMPRESSUM

Lettre d'information n°23

Tirage en français 900 exemplaires / en allemand 1200 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Richard Bisig, Rolf Geiser, Estelle Gitta, Ruedi Jörg, Rudolf Meyer, Jean-François Rochat, Roger Said, Roby Tschopp Photos: Roby Tschopp, Greenpeace/Ex-Press (David Adair), HAAP Media ltd.

Mise en page/impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstr. 26, 6003 Lucerne Impression: sur papier 100 % recyclé, Cyclus Offset

Cette lettre est distribuée aux membres d'ACTARES et à toute personne intéressée

Juin 2011

= 12

ADRESSES

ACTARES

CP 171, CH-1211 Genève 20 Tél. 022 733 35 60 Fax 022 733 35 80

CP, CH-3000 Berne 23 Tél. 031 371 92 14 Fax 031 371 92 15

E-mail: info@actares.ch www.actares.ch CCP: 17-443480-3

Lettre d'information n°23